



# STOP OGM INFOS

STOP OGM - COORDINATION ROMANDE SUR LE GÉNIE GÉNÉTIQUE

## STOP OGM, VEILLE CITOYENNE DEPUIS 10 ANS

PAR FABIEN FIVAZ | PRÉSIDENT DE STOP OGM

StopOGM est un très bon exemple de ce dont parle Frédéric Prat dans son article (page 2). C'est une veille citoyenne qui renseigne les citoyennes et citoyens, mais aussi les politiciennes et politiciens de tous bords, sur les risques liés aux organismes génétiquement modifiés. Financée par ses membres et les organisations paysannes, écologistes et de défense des consommateurs, StopOGM épluche depuis 10 ans l'actualité scientifique et politi-

que pour vous donner, chères lectrices et chers lecteurs, un résumé des derniers développements du dossier et vous donner les clés pour vous forger une opinion. Ces informations sont également relayées dans les organisations.

La puissance des lobbys des grandes multinationales rend notre travail indispensable pour contrer leurs arguments souvent simplistes. StopOGM est ainsi une organisation politique, un

contre-lobby. En diffusant ses informations et en menant des campagnes ciblées, par exemple dans le cadre de la prolongation du moratoire sur la culture de plantes génétiquement modifiées en 2010, l'association s'engage résolument pour une agriculture et une alimentation sans OGM.

StopOGM est un acteur indispensable pour une plus grande transparence dans un débat qui reste volontairement confiné dans des groupes d'experts.

JAB  
CH - 2800 Delémont

## LES PGM, DES PLANTES PESTICIDES NON ÉVALUÉES

PAR LUIGI D'ANDREA | STOP OGM

La quasi-totalité des plantes transgéniques actuellement cultivées a été génétiquement modifiée pour produire ou accumuler des biocides (des substances qui tuent la vie). En effet, une première catégorie de plantes a été génétiquement modifiée (PGM) pour tolérer et accumuler un herbicide alors qu'une deuxième l'a été pour produire dans toutes ses parties une ou plusieurs toxines bactériennes insecticides puissantes (les toxines Bt). A noter que ces dernières n'ont pas d'équivalent naturel, car le gène inséré a été modifié de manière à permettre à la plante de produire une toxine active alors que les protéines naturelles sont inactives et ne s'activent que par l'ingestion de l'insecte cible.

Les PGM sont donc bel et bien des plantes pesticides. Dans ce cas, ne serait-il pas logique de soumettre

ces plantes aux mêmes procédures d'évaluation que les pesticides ? Quel est l'impact des protéines Bt ou de l'herbicide accumulé sur les animaux et sur les humains qui les mangent ?

### Que dit la loi ?

La directive européenne 91/414 qui légifère sur les pesticides dit que pour qu'un pesticide obtienne une autorisation sur le marché il doit avoir subi au minimum des tests toxicologiques de 3 mois sur 3 espèces animales plus des tests de 2 ans sur le rat (2 ans étant la durée de vie du rat). Ces tests permettent de voir les effets tout au long de la vie (les effets chroniques) alors que les tests de 3 mois permettent de détecter les effets aigus.

>>> Suite page 3

# UNE INFORMATION CITOYENNE AU SERVICE DES CHOIX

## TECHNOLOGIQUES

PAR FRED PRAT | INF'OGM

**Chaque jour, les politiques font des choix technologiques déterminants. Pour cela, ils sont conseillés par les lobbys industriels. Grande absente de ces débats : la société civile. Or dans le domaine scientifique comme ailleurs, la transparence et la circulation de l'information sont des conditions sine qua non d'une bonne démocratie. Heureusement, les veilles citoyennes se multiplient aujourd'hui pour accompagner les citoyens et les décideurs.**

Dans les domaines techno-scientifiques (nucléaire, nanotechnologies, OGM, téléphonie mobile...), l'idée dominante est que les débats sont réservés à des experts : la société civile est dès lors peu ou pas consultée. Mais les débats d'experts sont bien souvent organisés pour refléter l'opinion de ceux qui trouvent un intérêt à mettre une nouvelle technologie sur le marché (1).

Pourtant, la société civile est « mûre » pour discuter d'égal à égal avec ces experts, les entraînant souvent sur des terrains « plus systémiques ». Elle les incite à sortir la tête des laboratoires et des chiffres de rentabilité pour s'intéresser aux multiples retombées sociales de ces technologies. Mais pour être pleinement opérationnelle dans son rôle de contre-pouvoir d'expertise, la société civile a besoin de s'appuyer sur des « veilles citoyennes d'informations », animées par des personnes soucieuses de l'intérêt du bien public, sans connivence avec les industriels.

### Qu'est-ce qu'une veille citoyenne d'information ?

Une veille citoyenne d'information (2) est une instance de « service au public », composée d'une équipe pluridisciplinaire de citoyens rigoureux (scientifiques professionnels indépendants et/ou citoyens développant une attitude scientifique), ayant pour but d'aider le public à réagir à des propositions technologiques selon l'intérêt général (et donc, a priori, celui de la planète).

Non soumise à des lobbys financiers ou d'entreprises et sans intérêts commerciaux, sa mission principale

est la production (enquêtes, résultats d'analyses ou de recherches...) et la diffusion d'informations peu disponibles au grand public. Ces informations, parfois qualifiées de contre-expertises indépendantes, sont vérifiées (et vérifiables grâce aux sources citées) et rendues intelligibles, c'est-à-dire analysées et contextualisées. Cette contextualisation prend du recul sur les paradigmes dominants, notamment celui du progrès de l'homme qui découlerait immanquablement des innovations technoscientifiques (3). Les informations produites sont donc rigoureuses mais pas neutres, car elles appellent au débat et, directement ou non, à l'action pour changer les modes politiques de choix technologiques et « mettre la technoscience en démocratie (4) ».

### La place des veilles citoyennes dans la décision

Ces veilles d'informations doivent se situer en amont des processus de décision : en effet, leur rôle est d'éclairer les citoyens sur les conséquences d'un choix technologique. Mais elles doivent aussi fonctionner en aval, pour rendre compte des impacts de ces choix technologiques et être un signal d'alarme en cas de besoin. Ce qui permettrait de déclencher leur réorientation.

### Pour aller plus loin,

Lire « OGM : la bataille de l'information, Des veilles citoyennes pour des choix technologiques éclairés ». Prat F., Noisette C. et Brac R.A., 2011, ECLM. Disponible sur [www.infogm.org](http://www.infogm.org)

1) Voir par exemple le rapport Lepage sur l'expertise : Mission Lepage, 2ème partie remise à Monsieur le Ministre d'Etat le 11 juin 2008, [ftp://ftp2.cap21.net/capw/second\\_rapport.pdf](ftp://ftp2.cap21.net/capw/second_rapport.pdf)

2) Définition évolutive, élaborée notamment après un colloque sur ce thème organisé par Inf'OGM à l'assemblée nationale en octobre 2010. C'est la définition retenue dans le livre d'Inf'OGM : « OGM : la bataille de l'information... », op. cit.

3) ...alors que « de nombreuses autres sociétés ont choisi « de ne pas faire » et de conditionner l'utilisation des techniques à des fins morales, religieuses ou culturelles plutôt que de penser la technique uniquement dans le langage du progrès » in Jarrige, F. 2009. Face au monstre mécanique, une histoire de résistances à la technique, Paris : IMHO, 172 pages

4) Expression de Jacques Testart, développée abondamment dans ses écrits, et notamment sur son blog <http://jacques.testart.free.fr>

### >>> Qu'en est-il dans la pratique ?

Évidemment, le temps que demande l'évaluation scientifique n'est pas compatible avec l'urgence que demandent les brevets et les profits. Les PGM ne sont pas considérées comme des plantes pesticides, mais comme des équivalents substantiels des autres variétés conventionnelles (principe d'équivalence en substance). En pratique, les tests n'ont jamais excédé 3 mois sur une seule espèce ! De plus, pour les PGM tolérantes aux herbicides, il n'est pas demandé lors des tests qu'elles soient traitées par l'herbicide comme

en situation réelle.

Pour des raisons de confidentialité, les tests sont effectués par des labos choisis par les multinationales. A chaque fois qu'il a été demandé les données brutes, cela a été au prix de bataille juridique. Le peu de données récupérées sont suffisamment inquiétantes pour que des essais soient réalisés en toute indépendance et de manière plus approfondie pour trancher que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Il est urgent de revoir le processus d'évaluation toxicologique des PGM

## BRÈVES

### **Suisse : le fourrage importé est à nouveau exempt d'OGM**

La statistique suisse 2009 en matière d'importation montre que la part des matières fourragères OGM importées est de 0,0%. (Rapport agricole OFAG 2010)

### **France : enquête sur l'alimentation animale à base d'OGM : possibles lésions organiques**

Un rapport révisant 19 études effectuées sur des mammifères nourris à base de soja ou maïs GM (80% de tous les OGM cultivés) a été publié par Gilles-Eric Seralini (dans Environmental Sciences Europe, 2011). Celui-ci montre que les animaux nourris avec ces PGM présentent des problèmes rénaux et hépatiques. Les études analysées avaient été menées sur la base de requêtes officielles ou suite à des plaintes déposées. Bien que les tests n'aient pas mis en évidence d'effets chroniques liés à l'ingestion de PGM, les auteurs du rapport insistent sur le fait que les dégâts observés sur le foie et les reins pourraient être à l'origine de maladies chroniques. Ils suggèrent donc que des études plus détaillées et plus prolongées soient entreprises. Ils insistent sur le fait qu'il est socialement inacceptable en terme de santé des consommateurs qu'aucune durée minimale de tests sur les PGM cultivée à grande échelle ne soit actuellement obligatoire en Europe.

Le rapport est disponible ici : <http://www.enveurope.com/content/23/1/10>

### **Canada : Une première scientifique, résidus de pesticides issus d'aliments transgéniques dans le sang des femmes**

Des chercheurs de l'Université de Sherbrook au Québec, Canada, ont montré la présence de pesticides (herbicides à base de glyphosate ou de glufosinate et de protéines insecticides Cry1Ab) et de leurs résidus dans le sang de femmes, dont certaines enceintes. Rappelons qu'après environ quinze années de commercialisation en Amérique du nord, près de 100% des plantes génétiquement modifiées commercialisées sont modifiées pour tolérer un herbicide, produire une protéine insecticide ou disposer des deux caractères.

Pour cette étude, les scientifiques ont effectué des prélèvements sanguins chez des femmes habitant la ville de Sherbrook. Ces femmes, ainsi que leur mari, n'ont jamais travaillé au contact de pesticides et leur régime alimentaire est annoncé comme typique d'une zone industrialisée du Canada. La présence de pesticides dans leur sang serait donc principalement issue de leur alimentation.

Dans le détail, les résultats d'analyse montrent que les chercheurs ont trouvé dans le sang de trente femmes enceintes : des résidus de glufosinate (chez 100% des femmes prélevées) et des protéines Cry1Ab (93% des femmes prélevées) ; dans le cordon ombilical : des résidus de glufosinate (100%) et des protéines Cry1Ab (80%) ; et dans le sang de 39 femmes non enceintes : du glyphosate (5%), du glufosinate (18%), des résidus de glufosinate (67%) et des protéines Cry1Ab (69%).

Les auteurs appellent à des recherches plus poussées dans le domaine de « *la nutrition, la toxicologie et la reproduction chez les femmes* », soulignant que « *les désordres gynécologiques et obstétricaux associés aux molécules chimiques présentes dans l'environnement ne sont pas connus* ».

*Maternal and fetal exposure to pesticides associated to genetically modified foods in Eastern Townships of Quebec, Canada* », Aris A et al., *Reprod Toxicol* (2011), doi:10.1016/j.reprotox.2011.02.004

# RECHERCHE ET DÉMOCRATIE, L'INNOVATION N'EST PAS SYNONYME DE PROGRÈS

PAR MATTHIEU CALAME | FONDATION CHARLES LÉOPOLD MAYER POUR LE PROGRÈS DE L'HOMME

Quand on évoque le lien entre recherche et démocratie, certains esprits s'alarment. C'est un fait acquis, la vérité, en matière de connaissance scientifique est affaire de preuve et de démonstration, et non pas de l'opinion majoritaire ! « faute de quoi on s'exposerait à attendre d'un mathématicien des arguments simplement persuasifs et d'un orateur des démonstrations probantes ». Il ne se produit aucune votation dans les tubes à essai. D'ailleurs, n'en déplaise à ceux qui veulent le croire, les promoteurs de la démocratie technique n'ont jamais réclamé de soumettre les lois de la pesanteur à un référendum. Ce dont il s'agit c'est de soumettre les choix budgétaires et les grandes priorités de recherche, au débat et aux procédures de décision publiques.

Nul ne peut en effet contester que la recherche, ne vivant pas d'amour et d'eau fraîche, est étroitement dépendante de choix budgétaires. Particulièrement d'ailleurs depuis un siècle où dans certains cas on peut parler de recherche lourde ! Le coût du CERN, par exemple, s'élève à 6 milliards de francs suisses. Évidemment les fonds qui sont investis d'un côté ne le sont pas de l'autre. Une création de poste, un budget pour une thèse ou un post-doctorant, l'achat d'un nouvel appareil de mesure, ou la facture de chauffage du labo sont rendus possibles par des arbitrages. Et la question centrale est dès lors de savoir comment et par qui s'élaborent ces arbitrages. Dans l'immédiat

après-guerre le modèle dominant était celui d'un arbitrage par les États. On peut parler de co-pilotage mais sans être dupe du terme, c'est bien l'État qui choisissait au final ce qu'il finançait. Toutefois les États admettaient d'une part qu'une certaine liberté était utile à la créativité et que par ailleurs il existait une dimension culturelle à la connaissance, ce qui justifiait de financer des recherches dans les domaines de la littérature ou de la sociologie. A partir des années 70, les États ont encouragé de plus en plus nettement le monde de la recherche à se rapprocher du monde industriel. Les brevets ont joué un rôle croissant et le monde économique a naturellement été moins enclin à soutenir des recherches peu finalisées. Même dans les cas où les fonds publics étaient prépondérants, l'association avec le monde industriel a fortement orienté la recherche, tant sur les sujets que sur les façons de faire (délais, confidentialité...). Dans les deux cas, pilotage par des États paternalistes ou par l'industrie, l'opinion publique n'était guère convoquée. L'idéologie majoritaire de la vertu intrinsèque du progrès technique associée à une approche condescendante de l'opinion a écarté tout débat. La recherche peinait à entrer en démocratie.

Toutefois, les questions de santé, d'environnement, la croissance de la culture scientifique de la population, comme la crise de la désindustrialisation amorcée au milieu des années 70, et les

choix budgétaires plus tendus ont refroidi la technophilie et surtout la délégation des choix. Une part croissante de la population a intégré le fait que les choix de recherche induisent des modèles techniques et donc des modes de vie. Or, elle veut avoir droit au chapitre en matière de choix énergétique, de choix de transport, de modèle de système de santé, de production agricole, etc... Comme on le voit, la question n'est pas de savoir si l'ADN existe, mais la manière dont ce que l'on mange sera produit. Les crédits de recherche iront-ils au laboratoire de biotechnologie pour la production d'une fétuque génétiquement modifiée ou à une recherche sur l'amélioration de la richesse floristique des prairies ?

Ceci concerne l'amont de la recherche. Vient ensuite l'aval, à savoir la possibilité pour une société d'accepter ou de refuser une technologie. Nous avons désormais assez de recul avec une technologie comme la voiture pour savoir que son adoption massive et sans grande réflexion n'a pas été notre meilleure idée du dernier siècle. Si c'était à refaire, on s'y prendrait sûrement autrement. Le développement de toute nouvelle technologie mérite donc une sérieuse évaluation de ses potentiels mais aussi de ses effets négatifs. L'évaluation pluraliste de l'innovation représente le deuxième volet de la démocratie technique. Toute innovation n'est pas un progrès !

## Impressum

**StopOGM Coordination romande sur le génie génétique**, CCP 17-460200-1, [www.stopogm.ch](http://www.stopogm.ch)

Président : Fabien Fivaz, [f.fivaz@stopogm.ch](mailto:f.fivaz@stopogm.ch), Tél. 078 740 0651, Premier-Mars 8, 2300 La Chaux-de-Fonds,

Chargé d'affaires : Luigi D'Andrea, [l.dandrea@stopogm.ch](mailto:l.dandrea@stopogm.ch), Tel 077 400 70 43, Rue des Bocages 9, 2800 Delémont

Impression : Centre d'impression Le Pays SA, Delémont // Tirage à 3300 ex.

Retours : Luigi D'Andrea, Rue des Bocages 9, 2800 Delémont